

D 28 - 2026

Commande
publique

-

Attribution du
marché d'entretien
des espaces verts

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Absents : 0

Excusés-représentés : 2

Votants : 33

Le Maire, soussigné,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.

Conseil Municipal du 27 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept du mois d'avril à 19h01, le Conseil Municipal, convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M Cyprien RICHER, Maire.

Présents :

M Cyprien RICHER, Maire,

M Esteban GARCIA, Mme Fatima DESCAMPS, M Francis GOSSET, Mme Karine ATTINAULT, M Sylvain GOUSSEAU, M Emeric ANDRE, Mme Pauline VANDOOAEGHE, M Laurent RENOUF, M Jean-Pierre LAVIEVILLE, M Rabah GHOMRANE, Mme Elisabeth CROQUETTE, M Thierry, LIBAERT, Mme Christine DECONYNCK, M Alain HOUZEAUX, Mme Peggy BAUWERAERTS, Mme Marion CAILLERET, M Christophe KINDT, M Geoffroy TIMELLI, Mme Natacha PASTOUKOFF, Mme Marie COLINET, Mme Dorothee LENGAIN, Mme Marie VENET, M Thibaut MARAQUIN, M Didier PARSY, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, Mme Mélanie CLUSMAN, M Maxime BONTE, M Thomas FABRE.

Absents ayant donné procuration :

Mme Frédérique BRILLOT ayant donné procuration à M. GOSSET
M Nicolas BRAY Ayant donné procuration à M. PARSY

Mme. Fatima DESCAMPS a été élue secrétaire de séance

Rapport de M. Emeric ANDRE :

Le marché proposé concerne la tonte et l'entretien des espaces verts communaux.

L'entretien courant des espaces verts et leur tonte est pris en charge par un marché d'entretien des espaces verts dont le renouvellement est ici proposé.

La prestation de tonte comprend notamment :

- L'entretien courant des gazons de prestige et d'agrément,
- L'entretien courant des aires de sports à l'exception des stades enherbés et de loisirs de plein air.

En supplément des rapports et de travaux préparatoires éventuels, l'entretien des espaces verts comprend les prestations suivantes :

- Arrosages
- Découpe de bordure
- Plantation d'arbustes
- Entretien et dépose de tuteurs
- Désherbage des massifs
- Bêchage, griffage et binage des massifs et plates-bandes de haies
- Entretien des surfaces minérales

- Fauchage – débroussaillage
- Ramassage des feuilles mortes
- Paillage
- Entretien des noues
- Lutte contre la renouée du Japon
- Apport de terre végétale et engrais

L'entretien des stades fait l'objet d'un autre marché.

Les commandes se feront par émission de bons de commandes.

Ce marché est donc composé des deux lots suivants :

- Lot 1 pour la tonte d'un montant maximum de 125.000,00 € HT par an.
- Lot 2 pour l'entretien et l'aménagement des espaces verts pour un montant maximum de 100.000,00 € HT par an.

Le marché en question a une durée d'un an reconductible tacitement trois fois sauf sa dernière année qui s'achèvera au 31 décembre 2029.

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Considérant le besoin d'assurer la continuité de l'entretien des espaces verts,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la Majorité absolue ;

Abstention : M. Didier PARSY, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, Mme Mélanie CLUSMAN, M. Maxime BONTE, M. Nicolas BRAY, M. Thomas FABRE

- Autorise la signature du marché d'entretien des espaces verts selon avis de la commission d'appel d'offres ;
- Autorise en vue de la dévolution du marché et, en cas d'appel d'offres infructueux, à relancer une nouvelle procédure de même nature ou de marché négocié ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents ;
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Cyprien RICHER

Le Secrétaire de séance,


Fatima DESCAMPS